

Règlement Provincial Spécial Covid

Les règles de base décrites dans le communiqué de l'AFTT sont de rigueur au niveau provincial, à savoir :

- Le protocole pour l'organisation des sports en salle établi par l'ADEPS est d'application pour les entraînements.
- Le protocole pour l'organisation des événements sportifs établi par l'ADEPS est d'application pour les compétitions.
- Les règles d'hygiène de base sont d'application avec le port du masque dès qu'un joueur quitte l'aire de jeu et la désinfection des mains, à l'entrée et à la sortie de la salle.
- Toute personne, de plus de 12 ans, qui ne sera pas à la table pour jouer devra porter un masque.
- L'arbitre devra porter un masque et se désinfecter les mains avant d'arbitrer.
- Tout acte médical tel que la prise de température doit être exécuté par une personne assermentée et mandatée à cet effet.

Les règles sportives suivantes sont d'application pour la saison 2020-2021 :

- Les interclubs 3x3 (dames, jeunes, vétérans) seront composés uniquement de 9 simples.
- Tout joueur qui ne se sent pas en sécurité peut refuser de jouer. Il doit être mis WO et ce joueur, via son capitaine, peut indiquer les raisons de son refus sur la feuille de match.

Le matériel obligatoire dans les aires de jeu, prévu à l'article C.2.26.6 des RS Nationaux, est étendu :

- Un flacon de gel hydroalcoolique devra être disponible à chaque entrée de l'aire de jeu.
- Un flacon de désinfectant devra se trouver à chaque table.

Cette obligation sera vérifiée soit via un contrôle spécifique, soit via un contrôle interclubs. En cas d'infraction constatée, l'amende prévue est :

- Première infraction : 50 €
- Deuxième infraction : 100 €
- Troisième infraction : 200 €

Toute infraction aux présentes règles seront traitées par le parquet provincial selon le règlement disciplinaire sur base de rapport et de preuve.

Le protocole pour l'IWB est celui décrit sur le site de l'AFTT et les règles pour l'interclubs national sont celles de l'Aile à laquelle appartient le club visité. Si vous vous rendez en Flandre, vous devez appliquer et respecter le protocole de la VTTL.